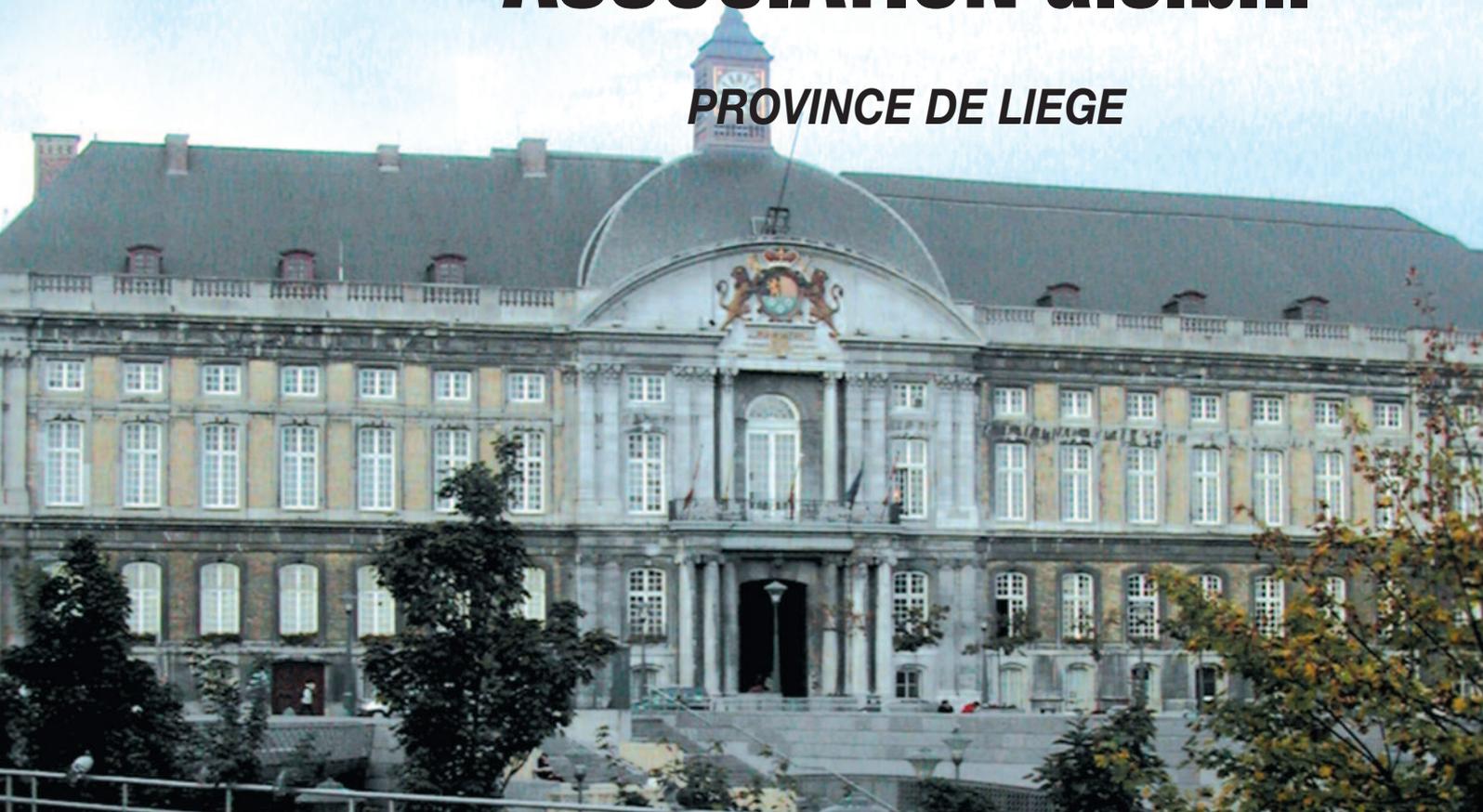




INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION a.s.b.l.

PROVINCE DE LIEGE



BULLETIN TRIMESTRIEL - Septembre 2014 - N° 202

Comité Provincial

Président - Gestion des membres



DINON Jean
Rue Louis Pasteur, 33 - 4030 GRIVEGNÉE
Tél. 04/365 77 60 - Gsm 0477/23 20 50
e-mail : jean.dinon@teledisnet.be



1er Vice-Président - Fêtes - Voyages - Internet

DELCOURT Guy
Rue du Brouck, 23 - 4690 BASSENGE
Tél. 04/286 62 81 - Gsm 0477/24 53 85
e-mail : ipaliege@gmail.com



2e Vice-Président Rédacteur en chef de "CONTACT"

NICOLAS André
Rue de l'Oiseau du Bois, 3 - 4577 MODAVE
Tél. Pr. 085/51 19 44 - Gsm 0473/83 42 78
e-mail : adn.nico@skynet.be



Secrétaire - Editeur responsable

NICOLAS Joseph
Av. E. Digneffe, 18 - 4000 LIEGE
Tél./Fax 04/252 56 14 - Gsm 0486/80 08 50
e-mail : joseph.nicolas@teledisnet.be



Secrétaire Adjoint

NEUVILLE Christian
31, rue Vignoul - 4030 GRIVEGNÉE
Tél. 04/343 03 28 - Gsm 0485/52 92 63
e-mail : c.neuville@euphonynet.be



Trésorier

SIQUET Alexandre
Rue du 18 septembre 1794, 24 - 4130 ESNEUX
Gsm 0472/750 678 - 0496/456 292
e-mail : alexandre.siquet@skynet.be



Trésorier Adjoint

SMEETS Philippe
Rue des Fabriques, 32/b2 - 4300 WAREMME
Tél. 019/33 05 09 - Gsm 0475/75 06 78
e-mail : phsmeets@voo.be



Délégué social - Secrétaire aux voyages

GRAFF Charles
3, Clos des Chapeliers - 4690 ROCLERGE
Tél. 04/286 47 68
e-mail : graff.ch@gmail.com



Gestion des Gadgets

DEPREZ Guy
Rue Méan, 34 - 4460 GRACE-HOLLOGNE
Gsm 0472/42 23 62 - Tél. 04/233 68 30
e-mail : guydeprez3@gmail.com



Responsable Commission Moto

GRASSO Alphonse
Avenue des Marteleurs, 108 - 4100 SERAING
Tél : 04/3365853 - Gsm : 0474/940390
e-mail : alphonse.grasso@teledisnet.be



Commission Moto

DUPONT Jules
Rue A. Defuisseaux, 73 - 4460 GRACE-HOLLOGNE
Tél. 04/234 05 71 - Gsm 0496/76 16 99
e-mail : jules.dupont@teledisnet.be



Conseillère - Collaboratrice "Contact"

WELLEKENS Marie-Claire
Quai de Rome, 25/6 - 4000 LIEGE
Tél. 04/252 12 30 - Gsm 0473/35 91 13
e-mail : mcwellekens@hotmail.com

Consultants :

DEDERICHS Jean
Président d'Honneur et Consultant permanent
Tél. 04/257 50 91 - Gsm 0494/100 782
E-mail : jean.dederichs@teledisnet.be

RYEZ Lucien
Consultant permanent
Tél. 04/233 42 24 - Gsm 0477/71 97 03

CONTACT

Président : Jean DINON, rue Louis Pasteur, 33 - 4030 Grivegnée
Secrétaire : Joseph NICOLAS, 18 Av. Emile Digneffe, 4000 Liège
Trésorier : Philippe SMEETS, Code IBAN : BE85 001-0724520-06 de I.P.A. LIEGE
BIC : GEBABEBB
Voyages : Code IBAN : BE58 001-3519551-79 IPA Voyages LIEGE - BIC : GEBABEBB
Régionales : compte n° 248-0229369-91 de I.P.A. VERVIERS
compte n° 751-2004091-17 de I.P.A. EUPEN



Présidents d'honneur : Jules JEROME(†) - Guy DELCOURT - Jean DEDERICHS
Membre d'honneur de la Provinciale de Liège : Michel FORET, Gouverneur de Province

Membres d'honneur permanents :

Henri HERMANS(†), Jean DANIELS (†)1993, Jules JEROME (†)1996, Léon HUBERTY (†)2003, Georges MEWISSEN (†)2003, Jean DEDERICHS 1999, Jean DINON 2000, Sébastien HUBERTY(†) 2001, André DIEUDONNÉ (†)2002, Martin GHELEN 2003, Robert KERCKHOFS(†) 2003, Pierrot DECORT(†) 2004, Lucien RYEZ 2005, HARION Anne, (veuve JEROME) 2005, Guy DELCOURT 2006, Fernand COURTOY(†) 2007, Hugo DE BIASI 2008, Joseph NICOLAS 2009, Philippe SMEETS 2010, André NICOLAS 2013, Arlette DESTAT (veuve Fernand COURTOY) 2014.

N° 202 - Septembre 2014

www.ipaliegbe.be

BULLETIN TRIMESTRIEL DU COMITE PROVINCIAL DE LIEGE

E-mail : ipaliegbe@gmail.com

SOMMAIRE

1. Comité
2. Comités régionaux
3. Mot du président
4. Journée en Gaume
5. Mémorial Day
6. Compte rendu marche en Fagnes
7. Balade dans les Dolomites
8. Commémoration du 4 août 1914 à Visé
9. Servo per Amikeco – Servir par Amitié : Réflexions IPA SUISSE
10. Modifications au code de la route
11. Nouveau Gadget – Appartement TENERIFE
12. Gadgets
13. Bulletin d'affiliation

Rencontres amicales de l'IPA LIEGE

Tous les 2^{ème} mardi du mois dès 19h (sauf juillet et août) : «Rencontre amicale» ouverte à tous les membres IPA et sympathisants au Club portugais, rue des Franchimontois n° 43 à Liège. (2^{ème} rue à gauche après la caserne Police fédérale de St Léonard).
Boissons à prix très démocratiques».

Informatisés ! N'oubliez pas de communiquer votre adresse e-mail via ipaliegbe@gmail.com

Revue réalisée par :
NEW-CONCEPT
97, rue de Bonnelles
4102 OUGRÉE
Tél. 04/338 50 80

Le service publicité a été confié à NEW-CONCEPT, 97, rue de Bonnelles à 4102 Ougrée, qui est seule habilitée à recueillir la publicité dont elle assume l'entière responsabilité.

Il est rappelé que la qualité d'annonceur dans notre périodique n'engage en rien l'I.P.A. qui est totalement étrangère à ce contrat commercial.

Les annonces sont recueillies UNIQUEMENT par le publiciste. Les membres du comité I.P.A. ne donnent AUCUNE adresse ni AUCUN numéro de téléphone des personnes contactées.

Pour le comité, le Président, Jean DINON.

REGIONALE DE VERVIERS

Numéro de compte : 248-0229369-91

Présidente

RIGAUX Pascale

Quai des Saules, 5
4910 THEUX

087/32 38 38 - 0499/99 09 04
Police féd. Verviers

Secrétaire

RUBENS Christian

Rue Bouquette, 27
4800 VERVIERS

087/22 64 32 - 0474/20 21 17
Retraité Police

Secrétaire adjoint

ALBERT Eric

Cité Cardinal Cardijn, 27
4800 PETIT-RECHAIN

0475/89 59 25 - 087/31 37 91
Police Militaire

Trésorier

BREVER Willy

Rue des Eglantines, 2
4670 MORTIER

04/387 51 59 - 0496/31 75 92
Retraité
Gend. - brev.bon41@skynet.be

REGIONALE DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT
REGIONALE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

www.ipadg.be.te/

Präsident - Président

VAN MECHELEN Christian - Herbsthaler Strasse, 12 - 4700 EUPEN

Pol Féd Eupen - Tél.087/596235 - vanmec@swing.be

Sekretär - Secrétaire

MOCKEL Charles - Herbsthaler Strasse 63 - 4700 EUPEN

Pol. Féd. 0486 / 27 07 55

Schatzmeister - Trésorier

FRANKEN Marcus - Binsterweg, 107 - 4700 EUPEN

Pol. Mil. 087/ 55 28 80 - Gsm 0476/22 98 73



Chères amies, chers amis,

Les vacances d'été se terminent petit à petit pour la plupart d'entre vous. J'espère que ces quelques semaines bien vite révolues vous ont apporté détente, soleil et joie, ici dans nos provinces ou sous d'autres cieux. Nous allons donc reprendre le collier afin de profiter pleinement de nos derniers projets 2014 et prévoir les futures activités 2015.

La majorité des jubilaires qui étaient dans l'impossibilité de participer au congrès national de YPRES, se sont rendus à notre réunion mensuelle du mois de juin afin d'y retirer leur distinction. A ce moment, je me trouvais en vacances, selon les dires des membres du comité présents, l'ambiance fut chaleureuse, certains ont découvert le plaisir de se retrouver dans un cadre sympathique, de rencontrer d'anciennes connaissances et pouvoir discuter et consommer une boisson à prix démocratique. Il reste encore quelques distinctions à distribuer, nous mettons tout en œuvre pour les faire parvenir aux destinataires.

J'aborde un point désagréable et épineux. En ma qualité de gestionnaire des membres, je me suis trouvé dans l'obligation de supprimer 31 membres de notre provinciale pour non paiement de cotisation pour les années 2013 et 2014. Ces 31 personnes ont reçu deux sollicitations personnalisées pour chacune des années, sans compter les rappels dans notre brochure «CONTACT». En fait, l'attitude de ces personnes me désole, je regrette leur incorrection vis-à-vis des collègues qui travaillent bénévolement au comité provincial de Liège. Au moment où ils se sont inscrits à l'IPA, je présume qu'ils y trouvaient une satisfaction ou un intérêt. Peut-être que cet engouement s'est érodé au fil des ans, j'en suis navré par rapport aux diverses activités que nous proposons et au merveilleux outil de communications qu'est l'IPA. Actuellement 39 membres adhérents ne sont toujours pas en ordre de cotisation pour l'année 2014 et ce malgré les deux rappels reçus dans le courant de l'année. Donc il y a peu de chance qu'ils cotisent pour l'année 2015 !!! S'ils sont en défaut de cotisation pour l'année 2014, nous sommes repartis pour une nouvelle valse de rappels. Je demande à ces personnes, soit de se mettre en règle de cotisation, soit de me contacter par mail, par téléphone ou tout autre moyen afin de me confirmer leur intention. Cette façon de procéder nous fera gagner de l'argent par rapport aux frais postaux de rappels et frais de distribution de notre brochure.

Je vous informe que la cotisation actuelle est fixée à 20 € pour les membres adhérents et sympathisants. En principe la cotisation annuelle doit être versée avant le 31 mars de l'année au N° de compte BE85 0010 7245 2006. Le membre qui s'affilie après le 1er octobre de l'année en cours est en ordre de cotisation pour l'année suivante. En 2015, les timbres et la carte IPA seront supprimés. Vous recevrez une carte de format bancaire et une vignette auto sur laquelle sera reproduit votre numéro d'affiliation. Ces cartes et vignettes seront évidemment millésimées. Je ne connais pas encore les modalités de délivrance de ces nouvelles cartes. Je dois me rendre à une réunion du comité national d'administration le 4 septembre. Je vous donnerai tous des détails complémentaires sur le périodique de décembre.

La réunion des délégués reste d'application pour le dernier samedi du mois de novembre, soit le samedi 29.

Je vous souhaite une bonne reprise au travail. Vous aurez le programme des activités 2015 dans le prochain «CONTACT» de décembre. Ces activités pourront également être consultées sur notre site www.ipaliegbe.be, rubrique calendrier. A la rubrique organisation vous y découvrirez les nouveaux statuts et règlement d'ordre intérieur.

SERVO PER AMIKECO.

Jean DINON
Président.

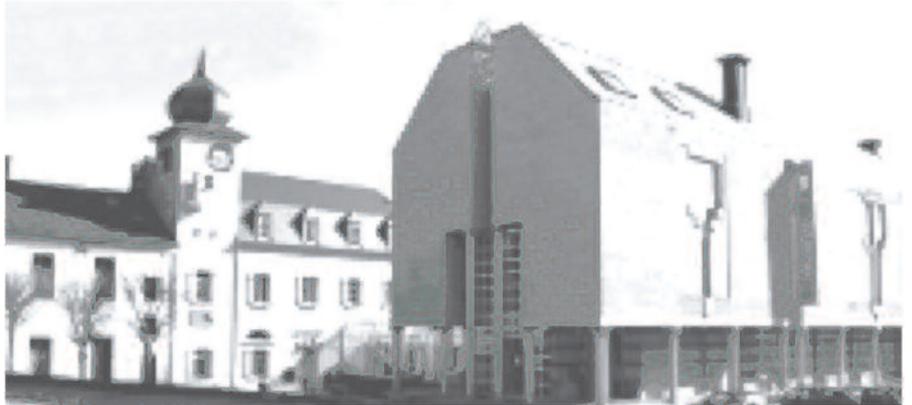
20 décembre 2014 : Journée de détente en Gaume

L'International Police Association de LIEGE organisera une journée détente en Gaume.

Suite aux contacts établis avec l'IPA Province du Luxembourg, nous proposons le programme suivant :

Départ avec « Atlas car » de la caserne de la police fédérale de VOTTEM à 8h à destination d'ATHUS, rue Ferdinand André, pour une première visite du musée des sapeurs pompiers. Ce musée unique en Belgique rassemble plus de 3500 véhicules d'incendie en miniature, une collection de figurines en plomb, plus 700 casques de toutes les époques et de tous les continents. On peut également y admirer des uniformes, des pompes, des lances, des extincteurs... Autrement dit, tout le matériel dont se servent les pompiers.

A l'issue de cette visite, nous rejoindrons le RESTO « Au cœur de la Gaume » à ETHE pour le repas du midi avec au menu : Choucroute du Glaude : Boquillon, lard, saucisse et jambonneau. Tout en digérant, nous continuerons notre route vers le musée gaumais de VIRTON que nous visiterons tout à l'aise avant de regagner LIEGE en fin de journée. Le musée révèle peu à peu la Gaume à elle-même pour sauvegarder son patrimoine et démontrer à ses habitants comme à ses visiteurs les particularismes régionaux, distincts de l'Ardenne et du Pays d'Arlon.



Cette journée vous est proposée tout compris au prix de 50 Euro.

A verser au compte voyage N° BE58 001-3519551-79 IPA LIEGE.

Le paiement après votre inscription confirme votre participation.

Date limite d'inscription : 10 décembre 2014.

Ce voyage n'aura lieu que si le nombre minimum de 40 personnes est atteint.

INSCRIPTIONS

ipalieg@gmail.com

graff.ch@gmail.com Tél 04/2864768.

GRAFF Charles
Secrétaire aux voyages
IPA LIEGE



Cérémonie du MEMORIAL DAY 2014



Comme chaque année à pareille époque, le Cimetière américain des Ardennes, situé à Neuville-en-Condroz, allait connaître ce samedi 24 mai 2014 la cérémonie commémorative du «MEMORIAL DAY».

En ce 70ème anniversaire du «D-Day» ou «Jour-J», la célébration rappelant le sacrifice ultime de dizaines de milliers de jeunes soldats américains débarqués en Europe sur les plages de Normandie et venus perdre la vie ici, en Belgique, lors de féroces luttes armées sur le sol de nos Ardennes, revêtait une solennité toute particulière.

Signe que la flamme du souvenir continue à brûler dans la mémoire des peuples libérés, il faut remarquer la présence toujours aussi nombreuse de celles et ceux qui répondent annuellement à l'invitation de venir se recueillir quelques instants en souvenir des combattants qui nous aidèrent à reconquérir notre Liberté chérie.

Cette communion dans la reconnaissance des incomensurables services rendus par ces héros, venus de au-delà de l'immense Océan Atlantique pour rendre la liberté aux peuples opprimés sous le joug du nazisme, est rencontrée dans tous les cimetières alliés en Europe et aux U.S.A.

Depuis le débarquement du 6 juin 1944 sur les plages normandes jusqu'aux combats meurtriers s'étant déroulés à Bastogne et les villes avoisinantes durant le terrible hiver de 1944-1945, septante années de paix retrouvée se sont écoulées et nous sommes là, aujourd'hui, pour nous en souvenir et nous recueillir face à plus de ces 5.500 tombes où reposent, entre frères d'armes, nos Libérateurs.

* * *

En réponse à l'invitation de Monsieur Michael YASENCHAK, Surintendant du Cimetière de Neuville-en-Condroz, Monsieur Jean DINON, Président de l'IPA-Liège, accompagné de sa charmante épouse Ron, Monsieur Charly GRAFF, membre du Comité de notre Provinciale, et votre serviteur, allaient, au nom de la Provinciale de Liège, rendre hommage aux soldats américains reposant sous la pelouse d'Honneur de ce site majestueux où se mêlent croix et étoiles de David, toutes en marbre blanc.

C'est peu avant dix heures, début de la cérémonie officielle, que nous prîmes place au pied du mausolée, faisant face à la tribune où allait défiler les différents acteurs de cette matinée de commémoration et d'anniversaire placée sous la houlette du Docteur Jerome SHERIDAN – Président de l'A.O.M.D.A (Organisation du Memorial Day dans les cimetières américains).

A 10.00 heures précises, l'assistance fut invitée à se lever afin de saluer l'arrivée sur les lieux du Représen-

tant de Sa Majesté le Roi.

La cérémonie débuta par le mot de bienvenue prononcé par le Surintendant du cimetière et fut suivi par une invocation prononcée par l'Aumônier militaire des Etats-Unis.

Quatre allocutions eurent alors lieu. Ce fut d'abord le Lieutenant-Général David R. HOGG, Représentant militaire américain auprès de l'OTAN, qui s'exprima en anglais face à l'assemblée silencieuse. Ensuite, ce fut l'intervention du Bourgmestre de Neupré, Monsieur Arthur CORTIS, qui laissa alors la place à Madame Barbaralee DIAMONSTEIN-SPIELVOGEL pour son discours en tant que Commissaire de la Commission des Monuments de Guerre Américains.

Son Excellence Mark C. STORELLA, Chargé d'Affaires a.i. des U.S.A. auprès du Royaume de Belgique, s'adressa pour finir au public présent dans les gradins.

Tous ces discours allèrent dans le même sens. Les orateurs demandèrent de continuer à garder le souvenir de tous ces héros morts au nom de la Liberté et surtout, ce message adressé à la Jeunesse, présente en nombre lors de cette cérémonie, signalant que la liberté est une chose qui n'est pas acquise d'office et qu'il faut en permanence veiller à ce qu'elle soit respectée partout dans le Monde et que pour cette raison, il faudra être prêt à continuer de se battre pour la conserver.

Les enfants des écoles de Rotheux, sous la direction de leurs institutrices, chantèrent alors, a cappella, la « Brabançonne » suivie immédiatement de l'Hymne national américain « The Star-Spangled Banner ». Ce furent deux prestations exécutées avec brio et chaudement applaudies par l'assemblée présente.

Vint le moment du dépôt des gerbes et couronnes, prestation animée par la Musique royale de la Force Aérienne belge. Ce fut d'abord le tour des personnalités officielles, accompagnées dans cet hommage par des militaires belges et américains. Ensuite, comme depuis quelques années maintenant, une gerbe de fleurs au nom de l'I.P.A.-Liège fut également déposée parmi celles des autres associations représentées.

Le tir des salves fut exécuté par un détachement du 4ème Bataillon de Génie venant d'Amay. C'est toujours avec autant d'émotion que nous pûmes entendre résonner dans le cimetière les clairons exécutant

la « Sonnerie aux Morts ».

Se déroula ensuite le défilé aérien qui, contrairement aux fois précédentes, n'eût pas lieu au début de la cérémonie mais clôtura celle-ci. Deux chasseurs-bombardiers belges, de type « F-16 », traversèrent, en survolant à basse altitude dans le rugissement de leurs réacteurs sous le ciel plombé, la pelouse d'Honneur de Neuville.

Un des pilotes effectua la figure dite du «Missing Man» en quittant la formation. Il s'agit d'une vieille tradition remontant à la Première Guerre Mondiale. Les pilotes signalaient ainsi, à leur retour de mission, le nombre d'appareils qui avaient été abattus au cours des combats.

La commémoration du «Memorial Day 2014» s'acheva par la Bénédiction donnée par l'Aumônier américain et les Hymnes nationaux respectifs furent interprétés par notre musique militaire. Au loin avait lieu le lever des couleurs.

Rendez-vous fut fixé pour la célébration du Souvenir l'année prochaine, même endroit et même heure.

La Garde d'Honneur, composée de soldats américains, les détachements belges et les nombreux porte-drapeaux présents quittèrent les lieux. Le public, à son tour, prit le chemin de la sortie et l'on remarqua plusieurs dizaines de personnes allant se recueillir sur les différentes tombes parrainées.

Je n'oublierai pas de mentionner la joie que nous avons eue de revoir, parmi l'assistance, notre vieil ami Hans HOOKER, ancien Surintendant, qui avait fait spécialement le déplacement depuis les Etats-Unis pour assister au Memorial Day en cette occasion du 70ème anniversaire des combats libérateurs.

Nous quittâmes alors ces lieux sacrés, conscients d'avoir accompli notre devoir de ne pas oublier la mémoire de celles et ceux qui donnèrent leur vie afin que nous puissions, aujourd'hui, vivre libres et en paix.

La prochaine célébration du MEMORIAL DAY aura lieu le dernier samedi du mois de mai 2015. Je vous rappelle qu'une cérémonie similaire est tenue l'après-midi au Cimetière américain de Henri-Chapelle où il vous est également loisible de parrainer une tombe.

Serge MONDELAERS
IPA-Liège

Marche et barbecue en Fagnes spadoises

Encore une belle journée de détente organisée par l'IPA de Liège.

Nous étions 62 le samedi 14 juin à nous retrouver au chalet « barbecue » du domaine de Béringenne, sur les hauteurs de SPA pour participer à notre traditionnelle marche dans les Fagnes et au copieux barbecue.

Beaucoup de nouvelles têtes aussi. Nous les en félicitons et les invitons à répercuter leurs impressions à d'autres amis de l'IPA car, comme l'on dit, «c'est le bouche à oreille» qui est le meilleur vecteur de communication qui soit ! De l'avis unanime des participants, cette journée fut un réel succès.

Vous connaissez le principe : Arrivée au chalet, petit déjeuner, explication de la balade par notre guide Claude avec une innovation, cette année. En plus du questionnaire sur l'environnement de la Fagne et la culture générale relative à la ville de SPA, il fallait estimer le poids d'une bouteille de bière à capsule remplie. J'y reviendrai plus tard.

Les balades se différenciaient principalement par la longueur. Ainsi, certains marcheurs ont fait demi-tour à la tour de Malchamps puis ont entamé des parties de pétanque. D'autres se sont arrêtés au monument en l'honneur des membres d'équipage d'un bombardier de la R.A.F. abattu dans la nuit du 22 au 23 juin 1944 par un chasseur allemand, alors qu'il volait vers Düsseldorf pour effectuer un bombardement.

Les plus aguerris ont parcouru 12 km en passant par le champ d'aviation de SPA.

Au retour, apéro et assiettes BBC furent les bienvenus pour retrouver quelques forces et surtout discuter et s'amuser entre amis. La surprise, outre la proclamation des résultats de l'exercice d'estimation du poids de la bouteille de bière capsulée, c'est que chaque participant a reçu gracieusement des mains de notre guide, Claude, une bouteille de bière de son crû à découvrir et à déguster.



Claude Wathelet, maître brasseur à ses heures, en écoutant l'un de ses amis parler de ses « brassins », est tombé à son tour dans la cuve. Et c'est assez récent puisque c'est fin 2013 qu'il créa une bière ambrée, bientôt suivie d'un grand crû, une blonde triple. Il fut fortement encouragé par quelques joyeux lurons des «Blancs Moussis» qui ont fortement apprécié sa bière.

En mars 2014, lui vint l'idée de développer un «brassin» avec étiquette personnalisée à l'IPA de Liège. Quel honneur pour nous par ailleurs ! Cette bière, une pils titrant à 4,5% est très réussie et très «goûtteuse». Bravo Claude et Santé.



Il nous reste à remercier les organisateurs de cette journée et en particulier Guy et Charly ainsi que les petites mains qui ont aidé à remettre le chalet en ordre en fin de journée.

A l'année prochaine et vous serez nombreux, j'en suis certain!

André NICOLAS,
2d Vice Président



Balade motocycliste IPA en Italie (Dolomites) du 5 juin au 8 juin 2014

Les Dolomites (en italien Dolomiti) sont un massif des Préalpes orientales méridionales. Elles s'élèvent en Italie (Trentin-Haut-Adige et Vénétie). Depuis le 26 juin 2009, les Dolomites sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au sens large, elles sont également un ensemble des Alpes composé des Alpes de Fiemme et des Préalpes vicentines. Avant de prendre le nom de «Dolomites», en hommage à Déodat Gratet de Dolomieu, elles étaient couramment appelées Monti Pallidi, les «montagnes pâles».

Avec ses 3 343 mètres d'altitude, la Marmolada est le point culminant du massif.

Les Dolomites sont le berceau du ladin et forment la frontière linguistique entre l'allemand et l'italien. Les Ladins habitent avant tout quatre vallées partant du Sella : le Val Gardena, le Val di Fassa, la vallée de la Cordevole (Livinallongo) et le Val Badia.

Au sud du massif, dans la région de Belluno, au-dessus de la vallée du Piave, se trouve depuis 1990 le Parc national des Dolomites bellunesi, sur une superficie de 31 512 ha.

De plus, de nombreux parcs naturels régionaux ont été créés, comme ceux du Puez-Geisler, de Fanes-Sennes-Prags, de Sciliar-

Catinaccio, de Panveggio-Pale di San Martino, ou encore des Dolomites de Sesto.

Le site des Dolomites concerné mesure 141 903 ha. Il



mercredi sous un ciel couvert, noir et menaçant. D'ailleurs Guy (venant de Mons) était passé sous une belle drache...

Nous étions malgré tout optimistes et le ciel nous a donné raison puisque pendant six jours le soleil ne nous a jamais quitté ! Je vous présente le groupe des

protège «une série de paysages de montagne hautement distinctifs et de beauté naturelle exceptionnelle».

Dès l'annonce de la randonnée et étonnement les candidats à cette belle balade en Italie prévue début juin ne se pressaient pas au portillon...!

Jean Jean, Antoine et Alphonse sont les premiers à s'inscrire. Par la suite ils ont été rejoints par Marc et Guy. Par après certains ont essayé, mais les réservations étaient déjà complètes !

On s'était donné rendez-vous (comme dans la chanson bien connue) à l'aire de Barchon le



cinq valeureux liégeois ...

Antoine Perez, Guy Beresse, Marc Charlier, Alphonse Grasso et Jean Lhomme

Nous avons prévu une première halte à Ulm (en Allemagne) où nous avons réservé une chambre. Après un bon souper et une nuit confortable nous avons repris le chemin des Alpes pour ar-

river à Panchia et plus précisément à l'Hôtel Panorama dans de bonnes dispositions.

Le président Rosario Giuliani et son Comité IPA de Predazzo (Trento) Région 22 Trentino «Fiamme & Fassa» sont tous présents pour nous réserver un excellent et chaleureux accueil.

Pendant deux jours nous avons découvert cette belle région qui habituellement reçoit tous les vacanciers amateurs de glisse et de belles neiges.



Premier jour :

Aller : Predazzo, Passo di Lavazé, Bolzano, San Genesio, Gargazzone, Merano, Loc Km 104

Retour par Lana, Passo Palade, Fondo, Caldaro, Panchià. Km 108

Deuxième jour :

Aller : Predazzo, Bellamonte, Passo Valles, Agordo, Passo Duran, Zoldo Alto, Passo Staulanza, Passo Falzarego, Val Parola, San Casciano, lunch at Restaurant.

Km 126

Retour : Gardena, Passo Sella, Canazei, Panchià. Km 73

Nous formions un groupe d'envi-

ron 130 motos. Nous venions des quatre coins de l'Europe et notamment, Ecossais, Anglais, Suédois, Litvaniens, Belges, Espagnols, Autrichiens et Allemands sans oublier les Italiens... Nous étions pris en charge non seulement par le comité local mais également par les carabinieri, ainsi que les polices locales et nationales qui nous ont accompagnés et escortés tout au long de nos randonnées.



Le soir dîner de Gala et échange de souvenirs.

Le président Rosario Giuliani reçoit le souvenir de l'IPA de Liège. Le dimanche matin après un bon petit-déjeuner, nous reprenons la route de Ulm.

Le lundi soir, toujours sous un soleil (trop) chaud, nous reprenons la route vers la Belgique.

Il est indéniable que ces dernières années avec l'IPA nous avons effectué de très belles randonnées, notamment en Italie, Autriche, Allemagne, Corse où nous avons traversé de très belles régions.

Mais personnellement et surtout

à cause des paysages et de l'environnement que nous avons découvert, je pense que le voyage dans les Dolomites restera dans mes mémoires comme l'une des randonnées les plus belles que nous aurons effectuées !



Alphonse Grasso
Responsable Commission Moto

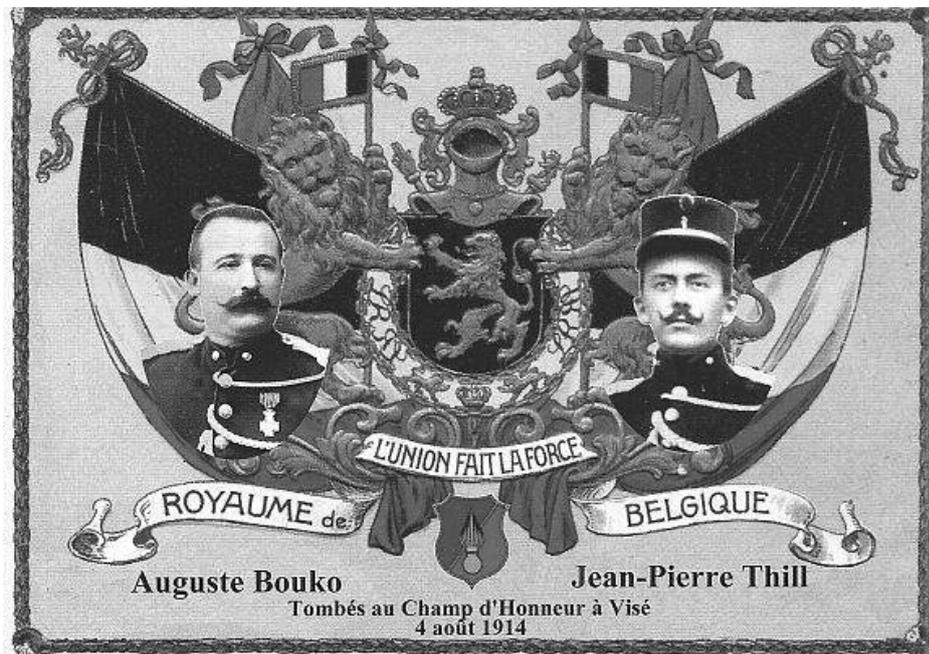
Commémoration à Visé pour les premiers tués de la «Grande guerre»

Le 4 août 2014 outre les «Festivités» à Liège en souvenir du début de la première guerre mondiale, la ville de Visé et divers comités ont organisé une commémoration aux monuments du Roi Albert, des Gendarmes Bouko et Thill et du 12ème de Ligne.

A cette occasion un cortège était organisé en présence d'un représentant de sa majesté le Roi.

Plusieurs organisations de policiers et d'anciens gendarmes avec drapeaux ont participé à cette organisation: le FSSPol, les Anciens Gendarmes, l'IPA Liège, le SLFP, le SNPS, ...

Pour les membres de services de police, la journée s'est déroulée comme suit :



Accueil à 12h au local des Arquebusiers où un buffet chaud/froid a été servi. Gil Bourdoux, Président du FSSPol et organisateur nous a souhaité la bienvenue. Assistaient au

repas les Commissaires généraux Franssen (e/r), Koekelberg et Van Branteghem ainsi que des délégués d'autres provinces. Mr Bruyere, Président général des Arquebusiers nous a salué



et nous a rapidement fait une rétrospective de sa société depuis sa création en 1579.

La parole a ensuite été donnée au Colonel Gd e/r Denis, ancien conservateur du musée Gendarmerie/Police, lequel

nous a expliqué le rôle de la gendarmerie dans la première guerre mondiale.

Prenant ensuite la parole, Marc Poelmans nous a parlé du combat de Visé où les gendarmes Bouko et Thill furent tués le 04 août 1914 vers 13h30. Ils étaient 5 gendarmes à tenir tête à plus de 200 Allemands. Deux, dont Thill, avaient eu un premier contact avec l'envahisseur le matin même à 8h à Welkenraedt: ayant barré la frontière à une vingtaine d'Allemands, un Officier leur avait donné lecture d'une proclamation au peuple belge voulant justifier leur violation de notre frontière; rejoints par 3 collègues ils avaient reçu l'ordre de se replier sur Visé.

Après la visite des expositions consacrées à la guerre 14/18, nous avons rejoint la Collégiale pour la constitution d'un long cortège lequel prit son départ à 17h.

Musique Royale de la Force Aérienne en tête suivie d'un Peloton du 12ème de Ligne avec étendard commandé par leur Chef de Corps, le Lt Colonel BEM Pirson. Ensuite les nombreux porte-drapeaux dont celui de l'IPA Liège que j'ai eu l'honneur de porter. Un détachement d'honneur de la Police Basse-Meuse. Une délégation de pompiers en tenue et casqués suivis de représentants de toutes les associations. Le groupe arrière était constitué par le Gouverneur de Province Michel FORET, des membres du Conseil provincial et leur Président, le Bourgmestre et Echevins de Visé, des familles des victimes et des Autorités de Police dont le Commissaire Général Libois.

Arrêts successifs aux monuments du Roi Albert, du 12ème de Ligne, des Gendarmes Bouko et Thill où de nombreuses gerbes ont été déposées. Notre Président Jean Dinon a été invité à déposer une gerbe au monument des gendarmes Bouko et Thill. Des cavaliers de la Police fédérale (porteurs de l'étendard de l'ancienne Gendarmerie lequel est maintenant confié à l'Escorte Royale) ainsi que des

personnes en tenue de gendarme de l'époque se trouvaient près de ce monument.

Le Comité provincial de l'IPA de Liège était représenté par Jean DINON, Guy DELCOURT, André



NICOLAS, Alexandre SIQUET et Jules DUPONT et pas mal de membres adhérents.

La journée s'est terminée par le verre de l'amitié à l'école communale de Devant-le-Pont à Visé.

Guy DELCOURT,
1er Vice Président



SERVO PER AMIKECO – SERVIR PAR L'AMITIE

A titre informatif, il nous a semblé intéressant de reprendre dans notre brochure provinciale, l'article ci-dessous rédigé par le Vice Président de l'IPA Suisse au sujet de notre devise.

Une expression récurrente au sein de l'IPA aussi bien dans les écrits que dans les discours. En réalité, que signifie exactement cette phrase qui n'est pas anodine mais utilisée à tous vents ?

Selon le Larousse, le mot SERVIR est notamment défini ainsi:

- Apporter à quelqu'un, quelque chose, son aide, son appui.
- S'acquitter envers quelqu'un, une collectivité de certaines obligations, leur consacrer son activité.



Quant au mot AMITIE, toujours selon Larousse, il stipule:

- Bienveillance, gentillesse, courtoisie chaleureuse manifestées dans les relations sociales, privées, mondaines.

Ainsi, lorsqu'une promesse de soutien est faite à un candidat à une élection et que celle-ci n'est pas respectée, peut-on parler de SERVIR PAR L'AMITIE ?

Lorsque par dépit suite à une non-élection, l'on est disposé à porter l'affaire en justice, peut-on parler de SERVIR PAR L'AMITIE ?

Lorsque l'on doit adresser d'une manière détournée ses doléances en lieu et place de les communiquer directement aux personnes concernées, peut-on parler de SERVIR PAR L'AMITIE ?

Lorsque l'on doit s'adresser à une personne membre d'un comité afin qu'il transmette les remarques d'un membre incapable de les faire lui-même auprès de la personne concernée, peut-on parler de SERVIR PAR L'AMITIE ?

La liste n'est pas exhaustive. Chacun, en y réfléchissant un tant soit peu trouvera certainement d'autres exemples susceptibles de compléter la liste.

Tout en restant positif, il serait souhaitable qu'un peu plus de franchise soit présente dans les relations entre les différents membres, régions ou sections. Rien ne vaut une bonne explication, laquelle permettrait généralement de régler le problème ou le conflit éventuel afin d'éviter les arrières-pensées et les non-dits.

De cette façon, la phrase de notre fondateur reprendrait toute sa valeur et pourrait ainsi être exprimée avec un sentiment de franchise, à bon escient et non à tous vents.

Pierre-André Zampieron
Vice Président « F » du Bureau National Suisse

SERVO PER AMIKECO – DIENEN IN FREUNDSCHAFT

Dies sind die immer wiederkehrenden Worte in der IPA sowohl schriftlich, wie auch mündlich. In Wirklichkeit aber, was genau bedeuten diese Worte richtig übersetzt?

Im Internet wird das Wort Dienen so definiert :

- Geben Sie jemandem etwas, bieten Hilfe und Unterstützung an.
- Führen Sie zu Jemandem, eine Gemeinschaft mit bestimmten Verpflichtungen, um sich ihren Aktivitäten zu widmen.

Das Wort Freundschaft, nach Duden heist :

- Mitgefühl, Freundlichkeit, Höflichkeit bieten, in den sozialen Beziehungen, privat und allgemein.

Also, wenn ein Versprechen gemacht wird, um einen Kandidaten in einer Wahl zu unterstützen und es nicht eingehalten wird, können wir über SERVO durch Freundschaft sprechen?

Wenn trotz einer Nicht-Wahl, man nachher bereit ist, den Fall vor Gericht zu bringen, können wir über DURCH FREUNDSCHAFT sprechen?

Wenn über Sie hinter Ihrem Rücken Gerüchte zirkulieren, diese aber nicht direkt mit dem Betroffenen kommuniziert werden, können wir dann DURCH Freundschaft sprechen?

Wenn Sie ein Mitglied eines Vorstandes informieren, weil Sie nicht in der Lage sind, es selbst der betreffenden Person direkt zu sagen, können wir in einer Freundschaft von DIENEN reden?

Diese Aufzählung ist nicht vollständig. Jeder findet sicherlich sicher weitere Beispiele, welche die Aufzählung ergänzen könnten.

Um weiterhin positiv zu bleiben, wäre ein wenig mehr Offenheit in den Beziehungen zwischen den verschiedenen Mitgliedern, Regionen oder Organisationen wünschenswert. Nichts geht über eine gute Erklärung, diese würde in der Regel das Problem von potenziellen und unausgesprochenen Konflikten vermeiden.

Auf diese Weise könnte der Satz unseres Gründers wieder seinen vollen Wert und damit ein Gefühl der Offenheit zum Ausdruck gebracht werden, vernünftig und nicht verblasst.



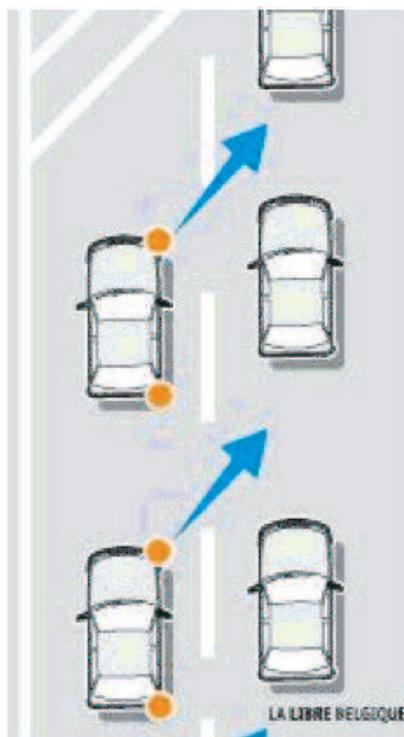
Pierre-André Zampieron
Vizepräsident « F » Nationalbüro

Le code de la route, ce qui change en 2014.

Le mécanisme de la tirette, l'obligation d'alterner le passage des véhicules en cas de réduction du nombre de bandes de circulation, est entré en vigueur le 1er mars 2014. Les personnes qui refuseront d'appliquer cette règle s'exposeront à une amende de 55 euros. Les conducteurs qui, lorsque la circulation est fortement ralentie, circulent sur une bande de circulation qui prend fin ou sur laquelle la circulation est interrompue, peuvent s'intercaler sur la bande libre adjacente seulement juste devant le rétrécissement. Les conducteurs qui circulent sur cette bande libre, doivent céder tour à tour, juste devant le rétrécissement, la priorité à un conducteur qui s'intercale; si la circulation est interrompue aussi bien sur la bande de gauche que sur celle de droite, la priorité doit être cédée à un conducteur qui se trouve sur la bande de droite et ensuite à un conducteur qui se trouve sur la bande de gauche", stipule l'arrêt.

DURCISSEMENT POUR CERTAINS

La législation se durcit clairement dans les cas d'alcoolémie, de récidive et d'utilisation abusive de la bande d'arrêt d'urgence. En matière d'alcoolémie, par exemple, l'amende perçue immédiatement passe de 150 € à 170 € si l'alcoolémie se situe entre 0,5 et 0,8 pour mille et le principe de la perception immédiate est étendu à 1,2 pour mille. Les récidivistes - c'est-à-dire ceux qui ont été condamnés deux fois en trois ans pour le même type d'infraction ou certaines combinaisons d'infractions - s'exposent à une interdiction de conduire pure et simple.



Un règlement plus sévère dans l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence :

«Désormais seuls les véhicules prioritaires et les services appelés par le ministère public ou la police sont autorisés à rouler sur la bande d'arrêt d'urgence en vue d'atteindre le lieu d'un accident. Les dépanneuses, les experts, les magistrats du parquet et les pompes funèbres pourront ainsi aussi faire usage de la bande d'arrêt d'urgence à condition d'utiliser des feux clignotants jaune-orange.»

Un renforcement de l'obligation du port de la ceinture de sécurité pour les véhicules prioritaires :

Seules deux exceptions sont acceptées, lors du transport de personnes externes au service qui constituent un danger potentiel et lorsqu'on soigne une personne qui est transportée.

L'instauration d'une peine alternative constructive en cas d'infraction routière n'impliquant aucun blessé :

La commission a aussi adopté un amendement introduit par le CDH qui permettra, en cas d'infraction routière n'impliquant aucun blessé, d'offrir une peine alternative constructive en lieu et place du simple paiement d'une amende. Grâce à cet amendement au projet de loi «circulation routière», l'auteur d'une infraction pourra choisir de suivre une formation à la conduite plutôt que de payer une amende «à condition de n'avoir occasionné aucun dommage à autrui».

Les nouveaux cyclomoteurs de toutes les catégories et les nouveaux quadricycles légers doivent être immatriculés et porter leur plaque d'immatriculation.

Rien ne change pour les cyclomoteurs et quadricycles légers qui sont déjà en circulation.

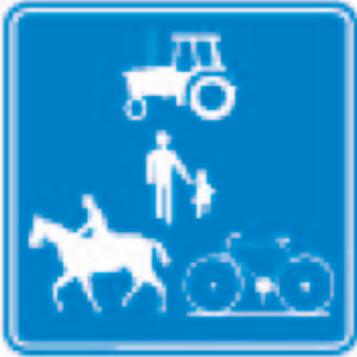
Pour les cyclomoteurs classe A qui sont inscrits à partir du 31 mars, la plaque d'immatriculation remplace la plaque jaune de signalisation. Les cyclomoteurs déjà mis en circulation avant ce changement, doivent garder cette plaque. Les cyclomoteurs classe B ne peuvent être pourvus de cette plaque jaune de signalisation.

Avec 'quadricycles légers' sont visés les cyclomoteurs à quatre roues comme dans l'article 2.17. 2° du code de la route.

Cette mesure est en vigueur depuis le 31 mars 2014.

Pas plus vite que 30 km/h sur les routes pour vélos et les chemins ruraux.

Les règles de conduite générales pour les «voies réservées aux ...» sont complétées par une interdiction de dépasser les 30 km/h.



Depuis le 1er janvier 2004, les «voies réservées aux ... » peuvent déjà être délimitées. Pour ce faire, la série des panneaux de signalisation F99 et les règles de conduite générales y relatives sont reprises

dans les articles 22 quinquies et 22 octies du code de la route. A partir de maintenant, à ces règles de conduite générales **s'ajoute une vitesse maximale de 30 km/h.**

Les véhicules motorisés sont autorisés à circuler sur ces voies. Grâce à cette adaptation du code de la route, un régime de vitesse clair et uniforme s'applique à toutes ces «voies réservées aux».

Les gestionnaires de voiries ne doivent donc plus se préoccuper du régime de vitesse.

Les dernières modifications du Code interdisent désormais le remorquage par une attache de fortune ou secondaire sur les autoroutes et sur les routes pour automobiles. Ouf ! Il fallait dire que les instructeurs étaient bien mal à l'aise pour expliquer qu'on devait circuler à 25 km/h sur la première bande d'une autoroute.

Cela dit, nul part on précise ce qu'est une "attache de fortune" et une "attache secondaire". Et comme le précise l'article 49.5, je n'ai rien trouvé dans le Règlement technique.

«L'attache de fortune est une attache non rigide tel une corde ou un câble. L'attache secondaire est une attache semi rigide ou rigide, divisible en plusieurs parties. La barre de traction en une seule pièce n'entre pas dans une de ces 2 catégories et autorise la traction d'un autre véhicule selon les règles définies à l'AR du 01.12.75.».

Sur autoroute ou route pour automobiles, vous devez obligatoirement appeler une dépanneuse, un service de dépannage de votre assurance ou utiliser une barre de traction.

Jean DINON

NOUVEAU GADGET : « *Plaquette de poche* »

La plaquette est en plexi noir 3mm de 120 x 80 x 82 de largeur avec Badge IPA, fil d'or brodé main + étiquette nominative en noir avec gravure jaune, 60 x 20 x 1,5 mm, reprenant vos nom et prénom et la mention Liège-Belgium qui peut être adaptée en fonction des demandes d'autres sections IPA. Vu son épaisseur de 3mm, elle serre très fort dans la poche contrairement aux anciennes plaquettes.

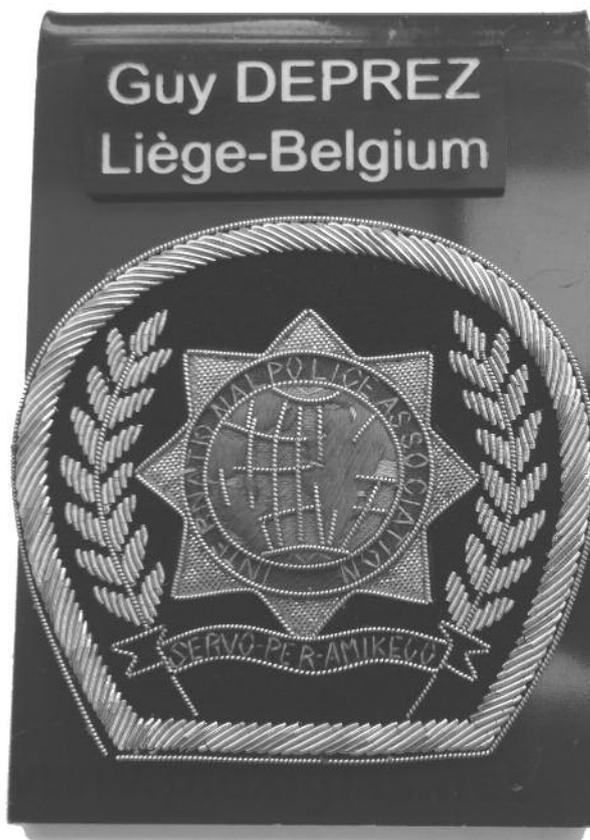
(Exemple)

Délai de livraison prévoir 10 jours ouvrables pour gravure étiquette.

Prix : 28€ + éventuellement frais d'envoi.

Commande avec versement sur le compte
BE66 9531 2366 3043
Bic : CTBKBEBX de Guy DEPREZ
avec mention «Pochette plexi I.P.A.»

A retirer sans frais chez :
Guy DEPREZ, 34, Rue Méan à 4460 Grâce-Hollogne, Tél 04/233 68 30 avec répondeur ou sur demande préalable lors de nos réunions mensuelles le 2d mardi du mois dès 19h au club portugais, Rue des Franchimontois 43 à Liège.



Appartement à vendre ou à louer : Occasion à saisir...

Situation générale

ESPAGNE -CANARIE – TENERIFE – ADEJE – PLAYA PARAISO

Situation particulière

Ed CLUB PARAISO
10 Avda ADEJE 300 - 38678 Playa Paraiso
Appartement 1202 - 12eme étage
Calme mais loin d'être isolé

Renseignements auprès de :

GRAFF Jacques
1 rue du Château - 4432 ANS-ALLEUR (BELGIQUE)
Jacques.graff@skynet.be - 00 32 495 26 89 90



International Police Association

Comité Provincial de LIEGE

LISTE DES GADGETS DISPONIBLES

	€
<i>Autocollant Club Moto</i>	0,75
<i>Autocollant pour voiture</i>	1,2
<i>Autocollant dôme résiné sur fond réfléchissant – sigle IPA + LIEGE - BELGIUM</i>	6
<i>Autocollant dôme résiné sur fond noir IPA BELGIUM récupération porte plaque</i>	2
<i>Badge IPA à coudre, brodé main, fil d'or largeur et hauteur 8.5 cm</i>	11.50
<i>Bouchon pour bouteille de vin – logo IPA en étain plus chaînette</i>	9
<i>Boucle de ceinture ovale en étain avec sigle IPA gravé</i>	13
<i>Bouteille de poche « plate » contenance 200 ml avec logo IPA Liège en étain</i>	15
<i>Coffret de représentation, logo IPA LIEGE – BELGIUM en étain sur velours bleu</i>	13
<i>Coupe-papier chromé</i>	4
<i>Cravate bleu clair - bleu marine - bordeaux</i>	8,7
<i>Épingle de cravate – nouvelle, plaquée or 24 carats, sigle IPA étain + écriin</i>	8
<i>Fanion – grand modèle – franges doré<Néant><Néant><Néant>es</i>	5
<i>Magnétite - logo IPA inscriptions LIEGE - BELGIUM</i>	1
<i>Lingette microfibre - logo IPA Liège Belgique</i>	1
<i>Ouvre-bouteille avec étui</i>	2,5
<i>Ouvre lettre avec sigle IPA LIEGE</i>	1
<i>Plaquette en bois – écu doré</i>	3,8
NOUVEAU : Pochette en plexi noir (120x80x82)	
avec étiquette nominative (Nom, Prénom, Liège-Belgium)	28
<i>Porte-clés – mètre ruban</i>	2,5
<i>Porte-clés en étain – circulaire ou ovale en étain avec perron Liège</i>	2,5
<i>Porte-clés dôme résiné ovale couleurs nationales + sigle IPA et perron Liège</i>	3
<i>Porte-documents pour voiture – grand format – couverture noire avec perron</i>	5
<i>Stylo</i>	3,75
<i>Support sac à main, logo IPA en étain</i>	6
<i>Trousse de couture</i>	2
<i>T-shirt noir 190 Gr + logo IPA + inscription LIEGE – BELGIUM</i>	
<i>tailles L(11)-XXL(5)-XXXL(7) -> () = T-shirts encore disponibles</i>	6
<i>Verre à péket</i>	2,5

Tous ces articles peuvent être obtenus SUR COMMANDE ET RENDEZ-VOUS, le deuxième mardi du mois lors de notre réunion mensuelle. En cas de nécessité, vous pouvez vous les procurer SUR RENDEZ-VOUS, au domicile de Guy DEPREEZ, 34 Rue Méan à 4460 GRACE-HOLLOGNE Tél 04.233.68.30 avec répondeur, mail: guydeprez3@gmail.com. N° compte BE66 9531 2366 3043 – BIC : CTBKBEBX. Tous les gadgets n'étant pas de stock à mon domicile la commande doit être faite avec un contact préalable et ce UNIQUEMENT du lundi au samedi inclus de 12 à 14 heures. Vous avez la possibilité de visualiser ces gadgets en consultant notre site internet www.ipaliège.be, vous cliquez sur la rubrique "BOUTIQUE".

LA CARTE DE MEMBRE RESTE LA PROPRIETE DE L'ASSOCIATION

INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION
SECTION ROYALE BELGE
 Association Sans But Lucratif
 Secrétariat National
 2000 ANTWERPEN, Lange Nieuwstraat, 16/2
 TEL 03/232.24.59 FAX 03/226.48.49



N° :

Date d'entrée :

Visa trésorier :

National / Provincial:

Cash:

C.C.P.:

CARTE DE MEMBRE

Établie :

Expédiée :

Avec annexe(s) :

..... IPA insigne(s)

..... vignette

FORMULAIRE D’AFFILIATION

A remplir en caractère d'imprimerie s.v.pl.

(*) Certificat de fidélité – (*) Demande de domiciliation sans photo –

(*) Renouvellement de carte + photo (**)

1. Nom :
2. Prénoms :
3. Lieu et date de naissance :
4. a) Service de police : Police Intégrée Autre :
- b) Zone de police, direction ou département :
- c) Date d'entrée en service :
- d) Grade et/ou fonction :
- Si d'application, pensionné depuis le :
5. Adresse : rue N° bte
 Code postal : Localité :
- TEL.: FAX :
- GSM : E-mail :
6. Rôle linguistique : Français Néerlandais Allemand Autre :
7. Quels sont vos sujets d'intérêts (hobbies) ?
8. Voiture : Marque : N° d'immatriculation :
9. Avez-vous déjà été affilié ? Non Oui, numéro d'affiliation ?

Ce bulletin, avec **une photo (**)** de carte d'identité récente, est à adresser à **DINON Jean**, rue Louis Pasteur, 33, à 4030 - LIEGE. **Au moment de l'affiliation**, je vire au compte bancaire **BE85 0010 7245 2006** de l'I.P.A. Liège, rue des Franchimontois, 43 à 4000 LIEGE, la cotisation annuelle de **20 €** pour l'année **2014**

Fait à, le.....
 (Lieu et date)

Présenté par : Nom :
 Numéro de membre I.P.A. (s)

MANDAT DE DOMICILIATION

Je, soussigné (titulaire du compte à débiter) :

Autorise l'I.P.A. Province de Liège ASBL, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'I.P.A. Province de Liège ASBL pour le n° de membre _____ (à compléter par l'IPA) en débitant le numéro de compte bancaire suivant :

(IBAN) BE - - - - -
 (BIC) - - - - - Signature :

Date : - - / - - / - - - -

REFERENCE DOMICILIATION : _ _ _ _ _

NUMERO D'IDENTIFICATION DU CREANTIER :

BE25ZZZ0832363730

PRELEVEMENT : X RECURRENT – UNIQUE

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte

N.B. : La domiciliation sera effective pour la cotisation de l'année suivante celle de la demande.

(*) Biffer les mentions inutiles (**) Vous pouvez également apposer vous-même votre photo sur la carte de membre dès sa réception